



Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 159 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2017/18	37 898 200
Dépenses de 2017/18	36 645 800
Solde inutilisé de 2017/18	1 252 400
Crédit ouvert pour 2018/19	37 192 700
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^a	36 121 200
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	1 071 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	37 246 700
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	0
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	37 246 700

^a Montant estimatif au 28 février 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 mars 2019. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, se trouvent dans son rapport correspondant (A/73/755). Les principales observations et recommandations du Comité qui se rapportent particulièrement à la MINUK sont évoquées au paragraphe 6 du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Dans sa résolution 71/303, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 37 898 200 dollars (montant net : 34 338 800 dollars) pour financer le fonctionnement de la MINUK au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 36 645 800 dollars (montant net : 32 974 000 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 96,7 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 1 252 400 dollars, représente 3,3 % du crédit ouvert et résulte de l'effet conjugué de dépenses inférieures aux prévisions budgétaires au titre : a) des militaires et du personnel de police (112 000 dollars, soit 16,1 %) ; b) du personnel civil (450 000 dollars, soit 1,6 %) ; c) des dépenses opérationnelles (690 400 dollars, soit 7,7 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/613).

3. Dans le rapport sur l'exécution du budget, il est indiqué qu'au cours de l'exercice 2017/18, il n'a pas été nécessaire de réaffecter des ressources pendant la période considérée. On trouvera à la section IV du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/733), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des différents objets de dépense.

4. Dans le rapport, il est indiqué que, sur le plan des activités d'appui, la Mission a procédé à l'examen de sa chaîne d'approvisionnement en vue d'assurer l'alignement et l'intégration de son personnel, de ses mécanismes, de ses pratiques et de sa performance, et mis en œuvre quatre projets destinés à améliorer son fonctionnement (A/73/613, par. 28 et 29).

5. Il est également indiqué dans le rapport que la Mission a continué de mener des activités visant à atténuer son empreinte écologique et notamment que des panneaux solaires ont été installés au Bureau régional de Mitrovica et que les activités relatives à la mise à l'essai et à la mise en service des panneaux solaires étaient terminées au 31 juillet 2018. La Mission a également installé des compteurs d'eau reliés aux puits, amélioré la gestion des déchets et poursuivi ses initiatives de collecte, de recyclage et de plantation (ibid., par. 27).

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUK, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 [A/73/5 (Vol. II)]. Dans son rapport, le Comité a formulé des observations et des recommandations sur la prolongation par la MINUK d'un contrat en dépit d'évaluations partiellement satisfaisantes (ibid., chap. II, par. 353). Il a également relevé que la MINUK avait continué de manquer de liquidités, faisant remarquer qu'elle avait dû emprunter auprès de missions de maintien de la paix dont le mandat était achevé pendant l'exercice 2017/18 et que le solde à rembourser s'élevait à 24,1 millions de dollars au 30 juin 2018 (ibid., chap. IV.D, par. 35 ; voir également par. 10 du présent rapport). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera suite dans les plus brefs délais aux recommandations propres aux missions formulées par le Comité des commissaires aux comptes.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, les dépenses s'élevaient à 25 598 500 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 36 121 200 dollars, laissant un solde inutilisé de 1 071 500 dollars, soit 2,9 % du budget approuvé.

8. Le Comité consultatif avait reçu les informations suivantes concernant le déploiement de 373 militaires et membres du personnel civil au 28 février 2019 :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	10	9	10,0
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	112	91	18,8
Administrateurs recrutés sur le plan national	33	32	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	185	0,5
Volontaires des Nations Unies	24	19	20,8

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 4 mars 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 3 455 752 000 dollars. Les paiements à cette date étaient de 3 414 735 000 dollars, laissant un solde de 41 017 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la situation relative aux arriérés de contributions de la MINUK s'était détériorée depuis le 31 décembre 2018, comme l'indique le tableau ci-après.

Contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2014</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 18 mars 2019</i>
32 168	29 346	30 569	31 676	26 528	38 283

10. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 18 mars 2019, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 6 millions de dollars, compte tenu des emprunts d'un montant de 23,7 millions de dollars sur les comptes d'opérations de maintien de la paix achevées. Le solde de trésorerie de la mission est insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 9,3 millions de dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

11. **Le Comité consultatif note de nouveau avec préoccupation que la situation de trésorerie de la Mission continue de se détériorer (A/72/789/Add.4, par. 9). Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

12. Le Comité consultatif a également été informé qu'en ce qui concerne les indemnités de décès ou d'invalidité, au 28 février 2019, 1 009 000 dollars avaient été versés pour régler 26 demandes, depuis la création de la Mission, tandis que 1 demande était encore en attente de règlement. **Le Comité consultatif compte que la demande en instance sera réglée rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

13. Le mandat de la MINUK a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Le Secrétaire général indique que la Mission continue d'avoir pour objectif stratégique de renforcer et de consolider la paix, la sécurité, l'état de droit et la stabilité au Kosovo et dans la région. Les principales priorités et hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2019/20 sont résumées dans le rapport du Secrétaire général (A/73/733, sect. I.B.). Au cours de l'exercice, la Mission continuera d'exécuter des projets liés aux mesures de renforcement de la confiance et des activités au titre des programmes et de prendre des mesures visant à atténuer les effets de ses activités sur l'environnement.

Restructuration de la composante Appui

14. La Mission propose de restructurer la composante Appui autour de trois piliers en vue de l'aligner sur les structures d'appui aux missions de maintien de la paix, à savoir : la gestion des opérations et des ressources ; la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; la gestion de la prestation de services. Le Secrétaire général propose de mettre en place, dans chaque pilier, des structures adaptées aux activités de la Mission, afin de tirer parti des technologies existantes et de renforcer les capacités du personnel. S'inscrivant également dans le prolongement de l'initiative du Siège visant à harmoniser les structures d'appui aux missions dans les missions de maintien de la paix, la restructuration de la composante Appui permettra de fournir des services de bout en bout dans le domaine de l'appui aux missions, d'intégrer des

groupes travaillant à plusieurs niveaux et de tenir dûment compte de l'importance des services au client et du souci du client (A/73/733, par. 16).

15. Dans le rapport, il est proposé d'achever la réorganisation de la composante Appui de la MINUK par le redéploiement d'un certain nombre de postes et d'emplois de temporaire et par la suppression du poste de chef des services juridiques (D-1), la création du poste de chef de la gestion de la prestation de services (P-5) et le reclassement de P-3 à P-4 du poste de chef de la Section des communications et de l'informatique (ibid., par. 34 à 58 ; voir également par. 23 du présent rapport). Le Comité consultatif rappelle que, dans son précédent rapport, le Secrétaire général avait indiqué que la Mission continuerait de mettre en œuvre des initiatives de gestion de la chaîne d'approvisionnement conformément aux priorités mondiales du Département de l'appui aux missions et à sa stratégie relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement (A/72/718, par. 14). **Le Comité consultatif rappelle également que la composante Appui a donné lieu à de multiples restructurations dans les opérations de maintien de la paix ces dernières années. Le Comité estime qu'à l'issue des restructurations en cours, il faudra prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures.** Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

B. Ressources nécessaires

16. Le projet de budget pour la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à 37 246 700 dollars, en hausse de 54 000 dollars (0,1 %) par rapport à l'exercice 2018/19. Cette différence s'explique par l'effet conjugué des réductions proposées au titre des militaires et du personnel de police (19 800 dollars, soit 2,6 %) et des dépenses opérationnelles (129 300 dollars, soit 1,5 %), contrebalancées en partie par une augmentation proposée au titre du personnel civil (203 100 dollars, soit 0,7 %). On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/73/733) des informations détaillées sur les ressources financières proposées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif approuvé pour 2018/19 ^a	Effectif proposé pour 2019/20	Variation
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	10	10	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

17. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 s'élève à 744 000 dollars, soit une baisse de 19 800 dollars (2,6 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2018/19, imputable essentiellement à la réduction des dépenses prévues au titre des indemnités de subsistance (missions).

18. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	112	112	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	33	33	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	186	–
Volontaires des Nations Unies	24	24	–
Total	355	355	–

19. Les crédits demandés au titre du personnel civil pour 2019/20 s'élèvent à 28 222 900 dollars, soit une augmentation de 203 100 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2018/19. Le Secrétaire général indique dans son rapport que cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national (620 100 dollars, soit 6,7 %) résultant du fait que les traitements locaux ont augmenté par suite de l'entrée en vigueur du nouveau barème des traitements avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2018. L'augmentation des crédits demandés serait en partie compensée par une diminution des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (435 600 dollars, soit 2,4 %), imputable à la révision des traitements de base et à l'actualisation du coefficient d'ajustement applicable au personnel recruté sur le plan international.

Taux de vacance et postes vacants

20. Le tableau ci-après récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil, y compris : a) les taux moyens budgétisés et effectifs pour 2017/18 ; b) le taux budgétisé pour 2018/19, le taux moyen effectif pour la période de huit mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019 et le taux effectif au 28 février 2019 ; c) le taux appliqué aux prévisions pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont : a) pour le personnel recruté sur le plan international, inférieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019 ; b) pour les administrateurs recrutés sur le plan national, identiques à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019 ; c) pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, inférieurs au taux moyen effectif mais supérieurs au taux effectif au 28 février 2019 ; d) pour les Volontaires des Nations Unies, inférieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019.

Taux de vacance

(En pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	<i>Taux budgétisé</i>	<i>Taux effectif</i>	<i>Taux budgétisé</i>	<i>Taux effectif moyen du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019</i>	<i>Taux effectif au 28 février 2019</i>	<i>Taux proposé</i>
Personnel recruté sur le plan international	5,0	14,3	10,0	16,1	18,8	10,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2018 au 28 février 2019	Taux effectif au 28 février 2019	Taux proposé
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,0	1,1	1,0	1,1	0,5	1,0
Volontaires des Nations Unies	14,0	8,3	11,0	16,7	20,8	11,0

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 mars 2019, 24 postes étaient vacants, dont 18 postes d'agent recruté sur le plan international [1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 2 P-2, 2 (SM)], 2 postes d'agent recruté sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies. Le Comité a également été informé qu'à la même date, deux postes étaient vacants depuis plus de deux ans : le poste de chef du Service de l'état de droit (D-1) et un poste de fonctionnaire des finances (SM-6). Il a en particulier été informé que ce dernier poste était vacant depuis février 2017 et que le recrutement de son titulaire était en cours au moment de l'examen du projet de budget. Il relève que, d'après les informations communiquées, le poste de chef des services juridiques (D-1) est occupé par un fonctionnaire de la classe P-5 bénéficiant d'une indemnité de fonctions et dont le poste est vacant depuis 19 mois. Sur la question du recours aux engagements temporaires assortis du versement d'une indemnité de fonctions, le Comité formule des observations complémentaires dans son rapport sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général (voir [A/73/755](#) ; voir également [A/73/498](#), par. 20).

22. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (voir [A/71/836](#), par. 108). Le Comité réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés ([A/70/742](#), par. 45). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer, dans les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans ([A/69/839](#), par. 67 ; voir également résolution [66/264](#) de l'Assemblée).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

23. En tout, 355 postes et emplois de temporaire civils sont proposés pour 2019/20, à savoir : 112 postes d'agents recrutés sur le plan international, 219 postes d'agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies. Si les effectifs proposés pour 2019/20 restent inchangés par rapport au nombre total de postes et d'emplois de temporaire approuvés pour 2018/19, les modifications ci-après sont proposées : a) suppression du poste de chef des services juridiques (D-1) au Bureau des affaires juridiques ; b) création du poste de chef de la gestion de la prestation de services (P-5) ; c) reclassement de P-3 à P-4 du poste de chef de la Section des communications et de l'informatique.

24. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2018/19</i>	<i>Montant proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	8 409 100	8 279 800	(129 300)

25. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2019/20 s'élèvent à 8 279 800 dollars, en baisse de 129 300 dollars (1,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2018/19. Le Secrétaire général propose des diminutions dans la plupart des catégories de dépenses, y compris au titre des suivantes : installations et infrastructures (111 000 dollars, soit 4,1 %) et informatique et communications (102 200 dollars, soit 4,6 %). Ces diminutions seraient en partie compensées par une augmentation au titre des transports terrestres.

Voyages

26. Les ressources demandées au titre des voyages pour 2019/20 s'établissent à 304 900 dollars, montant correspondant au maintien des moyens existants. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 57,1 % des voyages autorisés en 2017/18 avaient été effectués dans le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par la Mission pour améliorer son taux d'application de la règle de réservation 16 jours à l'avance et l'encourage à poursuivre ses efforts en ce sens.**

27. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les dépenses opérationnelles.**

4. Questions diverses

Initiatives dans le domaine de l'environnement

28. Des informations sur les initiatives que prendra la MINUK concernant l'environnement sont fournies dans le rapport du Secrétaire général (A/73/733, par. 18 et 60). La Mission poursuivra ses efforts en matière de recyclage, de compostage des déchets biodégradables et de plantation d'arbres en vue de réduire davantage son empreinte écologique et commencera à se servir du système de gestion à distance des infrastructures de terrain, qui est un élément de sa stratégie environnementale (ibid., par. 18).

29. Il est également indiqué dans le rapport que des économies d'un montant de 33 900 dollars seront dégagées grâce à l'utilisation du système photovoltaïque (panneaux solaires) installé dans le complexe du quartier général de Pristina, dans le complexe du Bureau régional de Mitrovica et dans trois sites de répéteurs dans la zone de la Mission (ibid., par. 18). Le Comité consultatif a été informé que la Mission avait obtenu une note de 79 sur 100 pour l'exercice 2017/18 sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions. **Le Comité consultatif prend note des résultats obtenus et salue les efforts que la Mission continue de déployer pour réduire son empreinte écologique.**

Activités de programme et projets de renforcement de la confiance

30. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les ressources nécessaires à 21 projets dans le cadre du programme s'élèvent à 1 987 000 dollars (A/73/733, par. 68 et 69) et que les crédits demandés pour 18 projets de renforcement de la confiance se montent à 389 600 dollars (ibid., par. 66 et 67). Le Comité consultatif

s'est fait communiquer des détails sur les projets et sur la nature des activités de programme et des projets de renforcement de la confiance prévus. Le Comité formule d'autres observations sur la question des activités entreprises dans le cadre du programme dans son rapport sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

Équilibre entre les sexes

31. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau ci-après qui fait apparaître la répartition du personnel de la MINUK par sexe :

Personnel civil de la MINUK par sexe au 30 juin 2018

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
P-5 et au-dessus	40	60
P-1 à P-4	45	55
Service mobile	35	65
Administrateurs recrutés sur le plan national	53	47
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	37	63
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	45	55

32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, la part des femmes dans le personnel recruté sur le plan international de la Mission était de 43,16 %, ce qui correspond au deuxième taux le plus élevé parmi les missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif prend note de cette avancée dans la réalisation de l'équilibre entre les sexes au sein de la Mission et compte que les efforts se poursuivront en vue d'atteindre l'objectif de parité.**

V. Conclusion

33. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/73/613). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 1 252 400 dollars, et les autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2018, soit 248 100 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

34. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/73/733). **Compte tenu des observations et des recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que soient approuvés les crédits demandés, d'un montant de 37 246 700 dollars. Il recommande en conséquence que l'Assemblée ouvre un crédit de 37 246 700 dollars pour le fonctionnement de la MINUK pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/613](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/733](#))
- Rapport du Comité des Commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II et IV)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/750](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/718](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/789/Add.4](#))
- Résolution [72/295](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité